



Office fédéral de la communication

OFCOM Infomailing No. 23

Editorial

Actualités

Que coûte l'installation de la fibre optique dans les ménages?

Réglementation possible des futurs réseaux de télécommunication

Un marché de la téléphonie sans taxes de terminaison

Société de l'information

Dangers dans l'internet: informations de la police

Conseil de l'Europe: manuel pour les internautes

International

Après cinq éditions, quel avenir pour le Forum sur la gouvernance de l'internet?

Contacter le service compétent

Dernière mise à jour le: 12.10.2010

Version imprimable

Impression de l'OFCOM infomailing

Dans la page "Outil d'impression" descendre jusqu'à Documentation > Newsletter > OFCOM Infomailing et choisir l'édition désirée. Tout en bas de la page, sélectionner l'option "Imprimer les sous-pages" puis cliquer sur "Imprimer les pages choisies".

Outil d'impression

Office fédéral de la communication OFCOM

Contact | Informations juridiques

/dokumentation/Newsletter/01315/03528/index.html?lang=fr

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

La présente édition de l'OFCOM Infomailing traite de sujets très divers. Pourtant, ce qui caractérise toutes les contributions du mois d'octobre est leur pertinence pratique pour les utilisatrices et les utilisateurs de services de télécommunication, même si dans certains cas il s'agit de musique d'avenir.

Commençons par un sujet brûlant qui préoccupe beaucoup les internautes d'aujourd'hui: comment protéger les mineurs de délits sexuels commis ou préparés par l'intermédiaire de la toile. Vous trouverez des conseils pratiques de la police à ce sujet, tout comme des consignes permettant d'éviter les cyber-arnaques. Dans le même esprit de prévention, un expert présente le Manuel de maîtrise de l'Internet du Conseil de l'Europe. Cet ouvrage s'adresse aux jeunes et à leurs parents et enseignants et contient une pléthore de savoir-faire sur le sujet, y compris par rapport à des phénomènes récents tels que le social networking. La partie dédiée à l'internet du présent Infomailing est complétée par un article qui tire le bilan de 5 années de gouvernance de l'internet et qui jette un regard sur l'avenir des discussions à ce sujet - sous présidence suisse d'ailleurs - sur le plan international.

L'autre moitié de cette édition concerne la régulation de l'accès aux réseaux de télécommunication. Le Conseil fédéral vient d'adopter un rapport d'évaluation du marché des télécommunications suisse qui traite notamment de cette question. Dans ce contexte, l'OFCOM a commandité deux études externes, l'une sur la question de la régulation éventuelle des réseaux futurs et l'autre sur les coûts du raccordement des ménages par la fibre optique. Les conclusions de ces deux études sont résumées - séparément - dans cette lettre d'information. Enfin, nous concluons par un article sur la question de savoir si les fameux frais de terminaison, qui continuent à faire couler beaucoup d'encre, pourraient un jour être remplacés - d'entente européenne - par un système plus sophistiqué et moins lourd sur le plan de la régulation.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Philipp Metzger
Vice-directeur

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 23](#)

[Contacter le service compétent](#)
Dernière mise à jour le: 12.10.2010

Office fédéral de la communication OFCOM
[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03528/03529/index.html?lang=fr>

Que coûte l'installation de la fibre optique dans les ménages?

Selon les modèles de calcul, entre 60% et 70% des ménages et des entreprises suisses peuvent être équipés en fibre optique de manière économiquement rentable. Telle est la conclusion à laquelle la société WIK-Consult est parvenue dans une simulation des coûts effectuée à la demande de l'OFCOM. Dans le cadre du débat sur la fibre optique, l'étude WIK propose toute une série de mesures pour un déploiement à long terme de cette technologie en Suisse.

René Dönni Kuoni, division Services de télécommunication

D'après le modèle développé par WIK, une desserte en fibre optique de tout le territoire nécessiterait des investissements à hauteur de 21 à 24 milliards de francs. Pratiquement non rentable, cette solution ne pourrait pas être financée par le marché.

Il serait bien plus avantageux d'aménager un réseau couvrant 60% des régions habitées: dans ce cas de figure, les investissements nécessaires s'élèveraient à 8 ou 9 milliards de francs et le réseau serait commercialement faisable. En comparaison internationale, la Suisse a d'ailleurs de bonnes chances de pouvoir mettre en place un réseau de fibres optiques économiquement réalisable. Les scénarios concernant la rentabilité économique du déploiement à l'étranger sont souvent moins optimistes.

Toutefois, le déploiement du réseau comporte des risques et l'aménagement d'une desserte étendue ne va pas de soi. WIK émet donc des recommandations pour encourager une implantation durable de la fibre optique en Suisse et parvenir à une couverture économiquement rentable:

1. Il convient d'encourager le déploiement de la fibre optique notamment en évitant les doubles investissements ou en réduisant les risques d'investissement. Pour ce faire, une réglementation en la matière doit rapidement être mise en place.
2. Il convient également de cibler le modèle multifibres, qui permet à plusieurs fournisseurs d'offrir leurs services au même client, avec des effets correspondants sur la concurrence. Un tel choix implique notamment de fixer des points d'accès au réseau, d'ouvrir les possibilités d'accès à tous les concurrents et d'interdire les accords entravant la concurrence.
3. WIK recommande enfin d'introduire le dégroupage de la fibre optique dans les centrales locales, afin de favoriser la construction de nouveaux réseaux. Les prix des prestations de gros doivent être fixés en fonction des coûts, en tenant compte des aspects liés à la compensation des risques et à la prévention de la pratique du "passager clandestin". WIK propose de prévoir des rabais de quantité, de fixer les tarifs des prestations de gros avec des éléments à prix fixes, dans le cadre de contrats à long terme et, en cas de différences de prix, en lien étroit avec les quantités à acheter. Les acteurs du marché doivent être libres soit d'investir dans le modèle multifibres, soit d'opter pour les lignes de fibres optiques dégroupées, ou encore de combiner les deux possibilités.

L'étude montre que, pour des raisons économiques, une desserte de tout le territoire avec de nouveaux réseaux de fibres optiques ne serait pas réalisable en Suisse et qu'il pourrait en résulter

des frais non couverts à hauteur de 13 à 15 milliards de francs. Dès lors, WIK considère qu'il est prématuré d'inclure la technologie de la fibre optique dans le service universel. Par contre, l'étude donne des pistes pour couvrir les frais non couverts: optimisation de la desserte économique, subventions croisées pour les régions non rentables avec les profits tirés des régions rentables, subventionnement de la demande et distribution des subventions d'investissement dans les régions non rentables, ou introduction de prix différents selon les coûts de raccordement.

Dans le cadre du rapport d'évaluation du marché des télécommunications, approuvé par le Conseil fédéral le 17 septembre 2010, la société de conseil WIK (Bonn) a été chargée d'établir un modèle concernant les coûts des nouveaux réseaux de fibres optiques et d'élaborer les scénarios d'une stratégie nationale de déploiement de la fibre optique.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 23](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2010

Informations complémentaires

[Etude "Scénarios pour une stratégie nationale de développement de la fibre optique en Suisse" \(WIK\)](#)

[Déploiement de la fibre optique en Suisse](#)

[Rapport 2014 sur les télécommunications](#)

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

[/dokumentation/Newsletter/01315/03528/03530/index.html?lang=fr](#)

Réglementation possible des futurs réseaux de télécommunication

Selon une étude de la société de conseil Infras, le déploiement des réseaux de fibre optique soulève la question d'une adaptation de la loi sur les télécommunications. Bien qu'il soit encore trop tôt pour intervenir sur le marché de la fibre optique, il faudra réagir rapidement si des monopoles indésirables devaient bientôt apparaître dans certaines régions.

René Dönni Kuoni, division Services de télécommunication

La société de conseil Infras constate que les raccordements de fibre optique sont encore peu nombreux en Suisse. Elle ne recense actuellement aucun service basé sur la fibre optique qui ne sont pas aussi fournis sur le réseau de cuivre ou sur le câble. En outre, la situation ne devrait pas évoluer à court terme. Il est probable - mais pas certain - qu'à plus long terme la fibre optique supplante les technologies de raccordement traditionnelles.

Comme les réseaux câblés sont fortement implantés en Suisse, la concurrence sur les infrastructures joue actuellement un rôle qui restera important longtemps encore et ne devrait pas être entravée par un cadre réglementaire.

Faut-il réglementer?

Vu la situation, Infras préconise de ne pas soumettre trop tôt le marché à une réglementation trop rigide, ni de restreindre une technologie par anticipation. Une réglementation à large portée, comme la mise en place d'une société d'exploitation des réseaux (à savoir la création d'un réseau unique surveillé) ou des obligations dans le domaine du service universel, ne seraient pas appropriées, voire contreproductives pour la situation actuelle de concurrence.

Toutefois, si, comme on s'y attend, les réseaux de fibre optique venaient à s'étendre et constituer un marché important, des dysfonctionnements pourraient apparaître. Des monopoles pourraient rapidement se former pour les réseaux de raccordement à la fibre optique et créer des situations de position dominante. Même si le marché n'en est pas encore là, Infras suggère de créer dès aujourd'hui un cadre réglementaire. D'une part, le marché des réseaux de raccordement de fibre optique peut se développer rapidement dans certaines régions et entraîner localement des situations de monopole non souhaitées. D'autre part, les entreprises de télécommunication qui consentent des investissements ont besoin de gage de sécurité tant sur le plan juridique et qu'en matière d'aménagement du réseau.

Réglementation optimale

Pour Infras, la réglementation optimale dépend de la situation du marché qui peut être différente selon les lieux et l'évolution dans le temps. C'est pourquoi la réglementation doit offrir des solutions adaptées aux caractéristiques locales. Il se peut ainsi que dans certaines régions, où le jeu de la concurrence fonctionne, on puisse renoncer à toute réglementation, alors que dans d'autres, il faille réglementer. Un système dynamique et différencié s'avère donc nécessaire. Les bases de la réglementation, tout comme les valeurs seuils ainsi que les critères valables pour l'introduction de mesures de réglementation doivent être clairement définis. Suivant les constellations du marché ou le dépassement de certains seuils prédéfinis, le régulateur, le Conseil fédéral ou le Parlement peuvent introduire une réglementation appropriée.

Recommandations

L'étude émet plusieurs recommandations:

1. Entreprendre une révision de la LTC.
Afin d'être en mesure d'adopter rapidement des règles adéquates en cas d'apparition d'une situation de monopole, l'étude préconise de préparer aujourd'hui déjà le cadre réglementaire futur.
2. Créer un cadre réglementaire dynamique.
Selon l'étude, il convient de créer un cadre réglementaire définissant clairement au préalable les critères et les valeurs seuil. Celui-ci doit toutefois rester suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter à la concurrence et au marché tels qu'ils se présenteront dans une certaine région, à un certain moment. L'accès non discriminatoire et les consignes visant la transparence de la comptabilité devraient très tôt faire l'objet d'une réglementation.
3. Pas d'inscription dans le service universel pour le moment.
Inutile pour le moment de se pencher sur les exigences de service universel en matière de déploiement de la fibre optique: le marché est trop peu développé et l'utilité trop incertaine. Le cadre réglementaire devrait toutefois être conçu de sorte à ce que, si nécessaire, le service universel puisse être ultérieurement assuré et financé de manière cohérente.

La société de conseil zurichoise Infrac a été chargée d'établir une étude dans le cadre du rapport d'évaluation du marché des télécommunications, approuvé par le Conseil fédéral le 17 septembre 2010. Dans cette étude, elle élabore plusieurs approches en matière de réglementation des réseaux modernes de télécommunication, en particulier des nouveaux réseaux de raccordement de fibre optique.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 23](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2010

Informations complémentaires

[Étude "Approche en matière de régulation des réseaux modernes de télécommunication de Infrac
Déploiement de la fibre optique en Suisse
Rapport 2014 sur les télécommunications](#)

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03528/03531/index.html?lang=fr>

Un marché de la téléphonie sans taxes de terminaison

Les fournisseurs de télécommunication se facturent mutuellement des taxes d'interconnexion - ou taxes de terminaison - de sorte que leurs clients puissent aussi téléphoner sur d'autres réseaux. Dans le système Bill and Keep, ces taxes n'existent pas. D'après une nouvelle analyse économique, l'application de ce modèle à la téléphonie vocale aurait des effets économiques positifs. Les clients finaux pourraient notamment bénéficier de prix plus avantageux. S'agit-il d'une option envisageable à long terme pour la Suisse?

Raphael Scherrer, division Services de télécommunication

L'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) a publié une analyse sur le modèle Bill and Keep. Ce système de compensation spécifiquement conçu pour l'interconnexion sur le marché de gros (entre les fournisseurs) renonce aux taxes de terminaison, le prix de terminaison étant défini comme nul. Ce système est déjà utilisé aujourd'hui de fait pour les réseaux IP (Internet Protokoll) et est mis en œuvre dans le cadre d'accords de collaboration.

Elimination du monopole sur la terminaison

Pour la téléphonie fixe et la téléphonie mobile, l'exploitant X paie actuellement à l'exploitant Y des taxes de terminaison, de manière à ce que celui-ci transmette à ses propres abonnés les appels des clients de X. Calculées sur la base du volume, celles-ci se répercutent donc sur le prix facturé au client final. Selon cette pratique, c'est l'exploitant du réseau de l'appelant qui paie (principe CPNP - "Calling Party's Network Pays").

Dans un tel système, des monopoles structurels sur la terminaison se forment, car ni l'appelant ni son fournisseur ne peuvent choisir sur quel réseau l'appel est acheminé. Dans un système Bill and Keep, ce problème n'existe pas. En effet, comme il n'y a plus de taxe de terminaison, le fournisseur ne couvre plus les coûts de son réseau en s'appuyant sur le marché de gros, mais sur le marché final - qui est soumis à une plus forte concurrence - et en fin de compte sur sa propre clientèle.

Prix finaux plus avantageux

L'analyse réalisée par l'ORECE montre que l'introduction du système Bill and Keep ferait baisser les prix finaux, augmenter l'utilisation du réseau et, du côté du fournisseur, baisser les prix à la minute par un effet de quantité, sans pour autant que l'incitation à investir ne soit atténuée. La qualité des services non plus ne devrait en tout cas pas être inférieure à celle obtenue avec le système CPNP, car le fournisseur qui assure la terminaison est intéressé lui aussi à ce que ses clients bénéficient d'une bonne qualité également lorsqu'ils reçoivent un appel.

Etant donné qu'il n'y aurait plus de taxes de terminaison et que les fournisseurs devraient couvrir les coûts uniquement grâce au marché final, la nécessité de réglementer serait moins forte et donc les coûts de régulation moins élevés.

Approprié pour les réseaux de prochaine génération

Les réseaux de prochaine génération (Next Generation Network - NGN) sont appelés à remplacer les réseaux de télécommunication traditionnels qui reposent sur des lignes, comme les réseaux de téléphonie, de télévision par câble, les réseaux mobiles, etc. Leur infrastructure et leur architecture homogène permettent une transmission par paquets. Des réseaux et des services séparés, dont la téléphonie vocale, fusionnent dans un réseau "Multiservice NGN IP" ("all IP"). Dans ce contexte, le

système de compensation Bill and Keep présente de nombreux avantages. Aujourd'hui, les réseaux IP et les réseaux PSTN et mobiles sont soumis à des mécanismes de compensation différents alors qu'ils évoluent pourtant vers une formule "Multiservice NGN All-IP-Netze". L'ORECE estime qu'un système de compensation cohérent et homogène pour tous les systèmes apporterait une solution durable et efficace.

Passage au système Bill and Keep

La tendance à la baisse de coûts des services vocaux et de transmission de données ainsi que la mise en œuvre de la recommandation de la Commission européenne en matière de prix de terminaison sur les réseaux fixe et mobile devraient faire baisser graduellement les prix régulés de la terminaison en Europe. En outre, la différence de prix entre la terminaison fixe et la terminaison mobile tend à diminuer. Ces évolutions pourraient faciliter à terme le passage au système Bill and Keep.

Reste à savoir si ce système pourrait aussi être une solution intéressante pour la Suisse à long terme. L'introduction de Bill&Keep en Suisse ne serait envisageable qu'à condition qu'il soit déjà au moins implanté dans l'UE, faute de quoi, dans les communications téléphoniques internationales, les fournisseurs nationaux seraient désavantagés puisqu'ils devraient encore payer des taxes de terminaison, alors que les fournisseurs étrangers pourraient profiter du système. Quoiqu'il en soit, il convient de continuer à suivre attentivement l'évolution de la situation en Europe.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 23](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2010

Informations complémentaires

[Analyse du système Bill and Keep réalisée par l'ORECE](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03528/03532/index.html?lang=fr

Dangers dans l'internet: informations de la police

Beaucoup d'escrocs ont choisi l'internet pour sévir, d'une part parce que la toile leur permet de garder l'anonymat et, d'autre part, parce que l'investissement est minime par rapport aux possibilités de profit. A l'inverse, de nombreux internautes ne sont souvent pas suffisamment méfiants et ne tiennent pas compte des mises en garde contre les escroqueries. Toutes ces raisons ont incité la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) à remanier les brochures intitulées "Guide de la Police: pour une meilleure sécurité" et "Sécurité des 50 +" et à les compléter avec des informations sur l'utilisation des nouveaux médias.

Martin Boess, Prévention Suisse de la Criminalité PSC

Escroqueries sur l'internet

Des courriels frauduleux déferlent régulièrement sur la Suisse. Souvent, les internautes se retrouvent sur des sites douteux, qui annoncent des services gratuits ou font miroiter de gros gains. Les marchandises achetées ne sont pas de la qualité promise ou même pas livrées. Les utilisateurs tombent souvent dans le piège: les escrocs piratent les données des cartes de crédit ou les codes d'accès à un service d'e-banking. Des préjudices financiers très importants en résultent souvent, alors qu'ils auraient pu être évités par des mesures de précaution simples.

- Notre conseil: conservez vos mots de passe et numéros PIN dans un endroit sûr et ne les divulguez jamais à des tiers. Aucune société sérieuse ne vous demandera d'envoyer un mot de passe.

Pornographie infantine sur l'internet

La Suisse dispose depuis 2002 de lois claires contre la pornographie infantine (art. 197 du Code pénal). Pourtant la police continue à démasquer des pédophiles en possession de toute une collection de matériel pornographique et les traduit devant un juge. Les auteurs pensaient ne pas laisser de traces dans l'anonymat de l'internet. Pourtant l'internet n'est pas un espace de non droit. Des actes criminels sur l'internet peuvent aussi être poursuivis en justice. La police est aussi présente sur l'internet.

- Notre conseil: restez à l'écart de toute pornographie infantine sur l'internet.

Délits sexuels commis sur des enfants sur l'internet

Beaucoup de pédophiles sont particulièrement actifs sur l'internet. Ils s'en servent comme plateforme pour préparer des délits sexuels sur des enfants. Ainsi, ils se procurent, entre autres, des photos et des vidéos ou planifient une rencontre personnelle avec un enfant. Il est donc nécessaire que les enfants sachent comment se protéger contre de tels délits. Les enfants bien informés savent se protéger contre les tentatives de rencontre. Pour cela, ils ont besoin du soutien des adultes: les parents, les marraines, les parrains et les grands-parents sont tous appelés à accompagner et à conseiller les enfants dans leur utilisation de l'internet.

- Notre conseil: informez-vous des dangers et des possibilités de protection; accompagnez votre enfant quand il surfe sur l'internet.

L'éditeur

Afin de sensibiliser et d'informer les divers groupes de population, la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) a publié de nouvelles brochures sur de nombreux sujets. Elle a mis l'accent sur l'escroquerie, la pornographie infantine et les délits sexuels sur l'internet, en donnant de multiples conseils et renseignements.

La PSC est un organe de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Elle organise des campagnes d'information et de prévention sur tous les sujets importants relevant de la prévention de la criminalité. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur son site internet.

Les brochures "Guide de la Police: pour une meilleure sécurité" et "Sécurité des 50 +" sont disponibles dans tous les postes de police de Suisse.

La PSC a fait partie du groupe d'experts qui, en collaboration avec le Bureau de coordination Société de l'information de l'OFCOM, a élaboré le concept "Sécurité et confiance", dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 11 juin 2010. L'une des priorités du Bureau de coordination est d'aider la population à utiliser au quotidien l'internet, le courrier électronique ainsi que les autres technologies de l'information et de la communication (TIC).

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 23](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2010

Informations complémentaires

[Guide de sécurité de la police](#) ➞

[Brochure "Sécurité des 50 +"](#) ➞

[Site internet de la Prévention Suisse de la Criminalité](#) ➞

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03528/03533/index.html?lang=fr

Conseil de l'Europe: manuel pour les internautes

Les dangers de l'internet font partie aujourd'hui des conversations de tous les jours. Certains exigent continuellement de nouvelles réglementations et limitations pour mieux protéger les enfants et les jeunes. L'intervention de l'Etat est-elle vraiment efficace? Faut-il plutôt miser sur l'information et la formation des jeunes utilisateurs? Le Conseil de l'Europe a conçu il y a plusieurs années un manuel sur les compétences dans le domaine de l'internet. Ce document est désormais également disponible en allemand.

Wolf Ludwig, journaliste indépendant et conseiller

L'utilisation croissante de l'internet et sa diffusion de plus en plus large dans la vie quotidienne posent des défis de plus en plus importants. Depuis que les enfants et les jeunes font régulièrement usage des nouveaux médias comme les ordinateurs et les téléphones mobiles, les risques qui leur sont liés deviennent aussi plus évidents. En effet, pornographie infantile, atteinte à la sphère privée, harcèlement et autres formes d'intimidation entre jeunes entachent couramment l'utilisation quotidienne de ces nouveaux médias. De plus en plus de voix s'élèvent pour demander un renforcement de la protection et de la sécurité, quitte à ce que l'accès au réseau s'en trouve quelque peu restreint.

Le Conseil de l'Europe se penche depuis des années sur les possibilités et les limites de la réglementation des réseaux. Parmi diverses recommandations, la division Média et société de l'information a publié un manuel consacré aux compétences dans le domaine de l'internet, d'abord en anglais, puis dans d'autres langues (français, espagnol, bulgare, grec, roumain, russe et serbe). La version allemande, élaborée sur mandat de l'Office fédéral de la communication, est sortie au début de l'année 2010 (voir lien dans la colonne de droite).

Composé de 25 fiches, le manuel est un guide à l'usage des parents, des enseignants et des jeunes. Ceux-ci y trouveront de précieux renseignements et des conseils pour utiliser de manière sûre et réfléchie les moyens de communication (courriel, chat, forums de discussion, téléphone mobile), les jeux et les achats en ligne. Ils y apprendront aussi comment protéger leur sphère privée et rechercher des informations sur l'internet. La troisième édition - celle qui existe en allemand - aborde de nouveaux thèmes, comme les réseaux sociaux, le Web 2.0 et les possibilités de favoriser la démocratie électronique en s'appuyant sur le réseau.

Les fiches traitent les différents thèmes ou problèmes de manière simple. Elles comprennent de nombreux liens qui permettent d'approfondir et de compléter l'information. Le dernier chapitre, "Demander de l'aide", donne un aperçu des structures de conseil spécialisées existant en Allemagne, en Autriche et en Suisse, un réseau qui s'est fortement développé depuis quelques temps.

Reste à espérer que ce manuel du Conseil de l'Europe sera diffusé comme il le mérite parmi les groupes cibles, notamment dans le milieu de la formation. En effet, les spécialistes s'accordent généralement à penser que les problèmes inhérents à l'internet se résoudront moins par des interventions de l'Etat ou une attitude paternaliste que grâce à la responsabilité individuelle et la compétence des utilisateurs.

A l'ère du numérique, on est un peu déboussolé face à la diversité et à la complexité de la société des médias. Les observateurs et les spécialistes réclament depuis longtemps que l'utilisation des médias soit inscrite dans les programmes scolaires. Dès le début des années 1980, la nécessité de l'éducation aux médias a été signalée dans les forums de l'UNESCO. Il y a 25 ans déjà, les principes de cette éducation étaient soulignée dans la Déclaration de Grunwald: "... rather than

condemn or commend the power of the medias, it is better to admit that they constitute an important element of contemporary culture and can be oriented towards encouraging citizens' active participation in society." ¹

¹".....plutôt que de condamner ou d'approuver le pouvoir des médias, mieux vaut admettre que ceux-ci constituent un élément important de la culture contemporaine et qu'ils peuvent être utilisés de sorte à encourager la participation active des citoyens à la société."


[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 23](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2010

Informations complémentaires

[Manuel de maîtrise de l'internet](#) 

[Autres initiatives du Conseil de l'Europe](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03528/03534/index.html?lang=fr

Après cinq éditions, quel avenir pour le Forum sur la gouvernance de l'internet?

Après cinq éditions du Forum sur la gouvernance de l'internet (Internet Governance Forum, FGI) - la plateforme d'échange de l'ONU pour différents groupes de référence (plateforme multipartenaires) -, l'assemblée générale de l'ONU décidera cet automne de la reconduction de la rencontre après 2010. L'avenir du dialogue multipartenaire revêtira une importance certaine dans le cadre de l'ONU, au-delà même du thème de l'internet.

Thomas Schneider, service des Affaires internationales

Plateforme mondiale où des représentants de gouvernements, de l'économie et de la société civile peuvent échanger librement et d'égal à égal sur les défis actuels et futurs que posent l'utilisation et la gestion de l'internet, le Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) constitue l'un des principaux résultats du Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI) de 2003, à Genève, et de 2005, à Tunis. A l'époque, comme aujourd'hui, la gouvernance de l'internet comptait parmi les thèmes les plus controversés dans le domaine de la société mondiale de l'information. Les pays du G77 et de nombreuses organisations de la société civile, notamment, estimaient - et estiment toujours - que la gestion des ressources clés de l'internet (les adresses IP et les noms de domaine) par une fondation américaine de droit privée (l'ICANN) est inappropriée pour administrer et développer ces ressources mondiales dans l'intérêt public de tous les humains de la planète.

Le FGI, un des grands succès du SMSI

Le compromis trouvé à Tunis en 2005 dans le domaine de la gestion de l'internet se compose de deux éléments:

- a) la création du FGI, une plateforme d'échange multipartenaires, sans compétence décisionnelle, pour une durée d'au moins cinq ans;
- b) un processus de collaboration renforcée (enhanced cooperation), qui permet à tous les gouvernements de convenir ensemble de la gestion de l'internet.

Depuis Tunis 2005, ce dernier processus ne s'est pas développé. En effet, les pays du G77, les pays industrialisés et l'économie privée ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le contenu et les buts de cette "collaboration renforcée". Les pays du G77 estiment qu'il faut transférer la gestion de l'internet de l'ICANN à une organisation de l'ONU, déjà existante ou à créer, et la placer sous la direction des gouvernements; les Etats-Unis et leurs alliés espèrent par contre que l'ICANN et d'autres organisations intensifient leurs efforts, mais sans aucune modification institutionnelle. Les Etats-Unis considèrent que la coopération est déjà entamée, alors que pour les pays du G77, le processus n'a pas encore commencé.

Il en va tout autrement du Forum sur la gouvernance de l'internet: après quelques éditions seulement (Athènes 2006, Rio 2007, Hyderabad 2008, Sharm El Sheikh 2009 et Vilnius 2010), le FGI s'est taillé une place au cœur du débat mondial sur l'utilisation et la gestion de l'internet. Certes, il ne s'agit que d'un simple forum de discussion, sans poids décisionnel, mais justement, l'absence de la pression propre aux négociations et la participation de la société civile et de l'économie au même niveau que les gouvernements dans l'architecture du FGI et dans le choix des thèmes a permis l'émergence d'une nouvelle culture de discussion, d'échange et d'écoute à l'ONU.

Certains acteurs, jusque-là méfiants, voire hostiles les uns aux autres, ont appris à se connaître et à mieux se comprendre. Le FGI a aidé à promouvoir des visions et des valeurs communes du monde de l'internet. En outre, des partenariats se sont formés, qui devraient contribuer à empêcher les abus sur l'internet et à mieux exploiter les potentiels. Un processus de feedback a été ancré dès le début dans la structure. Ainsi, on pouvait s'appuyer sur les éléments qui avaient fait leurs preuves ou essayer de nouvelles formules voire aborder de nouveaux thèmes. Ainsi le forum pouvait évoluer en permanence, qu'il s'agisse des formats, de la pertinence des thèmes ou de l'implication des acteurs concernés issus des pays en développement. L'Indien Nitin Desai, président du FGI, et l'ancien diplomate suisse Markus Kummer, secrétaire exécutif, ne sont de loin pas étrangers à ce processus qui apparaît comme très transparent et participatif pour l'ONU.

Quelques insatisfactions

Lors de la première ronde de consultation menée à l'occasion du forum de 2009, à Sharm El Sheikh, à l'exception de quelques pays du G77, tous les participants s'étaient dits favorables à une poursuite du FGI après 2010, dans la veine des éditions organisées jusque-là. Ils avaient également donné leur avis sur la manière dont le forum pouvait encore être amélioré.

Quelques Etats du G77 ainsi que certaines organisations de la société civile souhaitent que le FGI débouche sur un résultat concret, sous forme d'un papier négocié ayant au moins caractère de recommandation. Cette demande est très controversée. Les Etats qui aimeraient se distancer de ce processus de coopération renforcée et s'orienter vers une nouvelle gestion de l'internet - dirigée par les gouvernements - cherchent maintenant à faire pression dans ce sens via le FGI. De l'avis de la plupart des pays industrialisés et des autres acteurs, négocier sur la base d'un tel document provoquerait un blocage et détruirait l'essence même du FGI: l'échange libre et non contraignant entre les différents acteurs, qui leur permet de se rapprocher et de développer l'internet ensemble, dans un respect mutuel.

La grande majorité des acteurs ne tiennent pas à ce que l'on change fondamentalement le mode de fonctionnement du FGI. Plutôt qu'une révolution, ils préconisent des changements évolutifs au moyen de réformes proposées par les participants. Certaines suggestions avaient déjà été formulées, notamment par la Suisse, qui estime par exemple que les discussions devraient être compilées dans un document final. Celui-ci contiendrait des "messages" qui ne feraient pas l'objet de négociations et aurait pour but de refléter les tendances de la discussion. Ce concept a déjà été éprouvé dans le cadre de l'EuroDIG, l'équivalent du FGI au niveau européen. En outre, la participation d'acteurs provenant de pays en développement doit être encouragée, l'interactivité des négociations renforcée et le nombre des événements simultanés réduit.

Développement du FGI en tant que processus multipartenaires: un mandat délicat pour la Suisse

En mai 2010, en tant que premier organisme de l'ONU responsable du suivi du SMSI, la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) s'est penchée sur la question de l'avenir du FGI. Sous la présidence de la Suisse (OFCOM), après de longues négociations, la CSTD a adopté un projet de résolution. Le texte prévoit d'une part des consultations ouvertes sur la coopération renforcée afin de parvenir à une compréhension commune de ce processus. D'autre part, un groupe de travail sera chargé de soumettre, lors de la prochaine réunion du CSTD en mai 2011, des propositions concrètes permettant d'améliorer le mode de fonctionnement. Ce groupe de travail doit être ouvert non seulement aux gouvernements, mais aussi aux représentants de l'économie et de la société civile. De cette manière, lors de l'assemblée générale de l'ONU, en automne 2010, les gouvernements ne pourront décider seuls de la poursuite du FGI, et non pas des modalités, qui continueraient à être définies dans un processus multipartenaires.

En juillet 2010, le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), à New York, a adopté le projet de résolution de la CSTD. Peu après, le nouveau président de la CSTD a chargé son prédécesseur, Frédéric Riehl, vice-directeur et chef de la division Affaires internationales de l'OFCOM, de constituer ce groupe de travail et d'en assurer la direction. Une fois de plus, la Suisse remplit donc un rôle considérable dans le processus du SMSI. Ce groupe de travail doit être conçu de manière que l'économie et la société civile se sentent sur un pied d'égalité avec les gouvernements en tant qu'acteurs du processus du FGI, mais que les gouvernements - qui continuent à se méfier de ces acteurs et à les écarter, et préféreraient un processus reposant sur les seuls gouvernements - participent malgré tout. Il ne reste donc que peu de temps pour constituer un groupe équilibré et représentatif, et pour élaborer d'ici le printemps 2011 des réformes du FGI acceptables pour tous. Encore faut-il que l'assemblée générale de l'ONU décide cet automne de renouveler le mandat du FGI après 2010.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 23](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2010

Informations complémentaires

[Internet Governance Forum](#)

[Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information \(SMSI\): application et suivi](#)

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03528/03535/index.html?lang=fr>